

PLAN DE COMMUNICATION

PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERREG V-A FRANCE-ITALIE ALCOTRA

2014-2020



Interreg
ALCOTRA

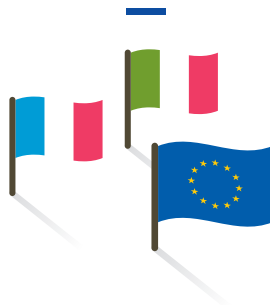
Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale



UNION EUROPÉENNE
UNIONE EUROPEA



SOMMAIRE PLAN DE COMMUNICATION



4 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- 4 Cadre réglementaire
- 4 Présentation du territoire
- 5 Présentation du programme
- 5 2007-2013 : bilan et enseignements en matière de communication

6 LES OBJECTIFS

- 6 Objectifs généraux
- 6 Objectifs spécifiques

7 ENJEUX ET CIBLES

- 7 Les bénéficiaires potentiels
- 7 Les bénéficiaires
- 8 Le grand public
- 8 Le partenariat

9 MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION

- 9 Cadre stratégique dépassant le programme ALCOTRA
- 10 Actions et outils de communication ALCOTRA
- 12 Moyens humains
- 13 Calendrier prévisionnel de mise en œuvre
- 13 Budget prévisionnel

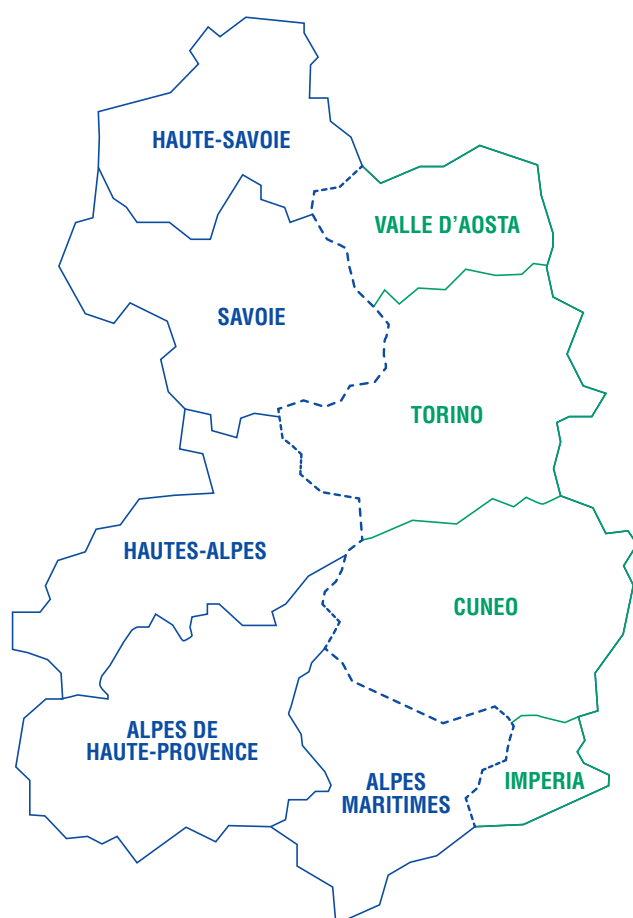
14 PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION

- 14 Mise en œuvre et suivi
- 14 Pilotage
- 14 Evaluation
- 14 Indicateurs de réalisation de l'Axe V
du Programme dédié à l'Assistance Technique

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le programme **ALCOTRA** qui concerne cinq Régions de part et d'autre de la frontière franco-italienne (Provence Alpes Côte d'Azur, Piémont, Ligurie, Vallée d'Aoste, Auvergne Rhône-Alpes,) a été approuvé en mai dernier par la Commission Européenne. La Région Auvergne Rhône-Alpes en tant qu'Autorité de gestion du programme construit avec le partenariat une stratégie de communication pour 2014-2020.

Cette stratégie s'appuie dans sa conception et sa mise en œuvre sur un travail entre l'Autorité de gestion, les administrations partenaires, le secrétariat conjoint, le réseau des animateurs afin de porter des actions de communication efficaces et complémentaires.



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les modalités réglementaires concernant l'information et la communication, notamment la conception et la publication du présent document, sont inscrites aux articles 115, 116 et 117 du chapitre II dédié à l'information et communication du règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 ainsi qu'à l'annexe XII « information et communication relatives au soutien accordé par les fonds » du même règlement.

La stratégie de communication est soumise au comité de suivi pour approbation.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire ALCOTRA couvre la totalité de la frontière alpine entre la France et l'Italie ; plus précisément sont concernés :

POUR L'ITALIE

- la Région Autonome de la Vallée d'Aoste
- la Province de Cuneo et la Ville métropolitaine de Turin (Région Piémont)
- la Province d'Imperia (Région Ligurie)

POUR LA FRANCE

- Les Départements de Haute-Savoie et Savoie (Région Auvergne Rhône-Alpes)
- Les Départements des Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif du programme est de favoriser la complémentarité et le dynamisme des territoires ALCOTRA en vue d'un développement durable et solidaire.

Il se décline en 4 axes :



**INNOVATION
APPLIQUÉE**

Pour rapprocher la recherche et les entreprises, diffuser des services innovants aux zones non-urbaines et augmenter l'efficacité énergétique dans la construction



**ENVIRONNEMENT
MIEUX MAÎTRISÉ**

Pour adopter des stratégies partagées d'adaptation au changement climatique et mobiliser la population dans les mesures de prévention des risques



**ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE**

Pour augmenter l'attractivité du territoire en préservant le patrimoine naturel et culturel, développer des initiatives et plans d'action partagés sur la biodiversité et favoriser une mobilité efficace, respectueuse de l'environnement et de la santé publique.



**INCLUSION SOCIALE ET
CITOYENNETÉ EUROPÉENNE**

Pour mettre au point des services sanitaires et sociaux, en particulier dans les zones rurales et de montagne, élargir l'offre éducative et de formation transfrontalière et binationale.

2007-2013 :

BILAN ET ENSEIGNEMENTS

EN MATIÈRE DE COMMUNICATION



EN TERMES DE CIBLES

Une étude menée par l'institut LH2, mandaté par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à l'aube de la programmation 2014/2020, montre que la connaissance générale des fonds européens est en repli, même si certains profils se distinguent (agriculteurs, salariés du public, associatifs), du fait d'une proximité professionnelle directe avec les fonds.

L'étude montre également que quand l'intervention de l'Europe en région est explicitée, les fonds et les projets soutenus reçoivent un bon accueil, les citoyens perçoivent ainsi l'Europe de façon positive.

Le programme ALCOTRA est un programme dont la notoriété et la visibilité sont importantes vis-à-vis des porteurs de projets. Si les bénéficiaires habituels sont plutôt bien informés, le grand public et les nouveaux porteurs de projet pourraient être plus éclairés sur les apports de l'UE sur leur territoire transfrontalier. L'élargissement à de nouveaux porteurs de projets est un des enjeux du plan de communication 2014-2020.



EN TERMES D'OUTILS

Les outils de communication du Programme, notamment le site internet devenu obsolète, devront être revus en tenant compte des nouvelles technologies et nouveaux canaux d'information.



PRINCIPALES PISTES D'ACTION ET D'AMÉLIORATION

- S'appuyer sur des ressources renforcées au sein du Secrétariat conjoint (chargé de communication et animateurs du territoire) pour porter l'information et la communication auprès de tous les acteurs,
- Construire et conserver tout au long du programme un site web dynamique et réactif,
- Mettre l'accent sur les cibles à développer : le grand public, les nouveaux porteurs de projets en communiquant sur les résultats visibles du programme ou sur des objectifs très concrets,
- S'appuyer sur la communication « interfonds » des administrations partenaires pour démultiplier l'impact de l'information et promouvoir la complémentarité entre les fonds et entre les programmes.

LES OBJECTIFS



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les activités prévues dans cette stratégie visent à la réalisation des objectifs généraux :

- Informer les citoyens, les bénéficiaires, et les bénéficiaires potentiels sur les finalités du Programme et la mise en œuvre de la programmation,
- Informer le public sur le rôle mené par l'Union européenne en faveur du développement régional et de la coopération territoriale,
- Transmettre des valeurs européennes de coopération qui s'inscrivent au-delà du bénéfice financier direct d'une subvention.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques de cette stratégie visent à :

- Informer les bénéficiaires et bénéficiaires potentiels des possibilités de financement et des modalités d'accès aux fonds, faciliter la mise en œuvre de la programmation et améliorer la qualité des projets,
- Valoriser l'action de l'Union européenne et des administrations partenaires du Programme en informant le public des actions menées,
- Garantir la transparence des processus décisionnels et des modalités de mise en œuvre du Programme,
- Montrer le changement dans la continuité : priorités resserrées et concentration des fonds, accent sur les résultats ; complémentarité et interaction entre les fonds et les programmes,
- Démultiplier la communication en misant sur le partenariat,
- Renforcer la vigilance sur les principes d'égalité des chances et de non discrimination dans les actions prévues dans le plan de communication.

ENJEUX ET CIBLES

Pour cela, la stratégie de communication du Programme est orientée vers 4 cibles principales.

LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

L'information des porteurs de projets potentiels est essentielle, il faut leur donner les clés pour leur permettre de bénéficier du programme : présenter les possibilités de financement, attester du caractère concret des interventions.

Le programme souhaite élargir les bénéficiaires et engranger des nouveaux partenariats. Cette cible est donc prioritaire dans cette nouvelle programmation.

Cette information s'adresse essentiellement à des professionnels. Son objectif est d'informer sur les financements du programme, d'expliquer la procédure à suivre, de faire connaître les contacts adéquats sur les territoires. Le ton est clair, informatif.



Site « ALCOTRA 2014-2020 »

Ce site internet explique comment bénéficier des fonds européens du programme. Sont présentés : le programme approuvé et le Document de mise en œuvre, des appels à projets, des informations valorisant les projets financés dont des vidéos, des interviews de bénéficiaires par exemple.

Contact de proximité

Les animateurs des territoires assurent une information de proximité auprès des bénéficiaires potentiels.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires du programme sont des ambassadeurs de l'Europe. Par la valorisation des projets emblématiques sur les 5 régions, ils contribuent à mettre en valeur son action sur le territoire. Les bénéficiaires doivent respecter les obligations de publicité.

Leur interlocuteur est le Secrétariat conjoint, assisté du réseau des animateurs, qui met tout en œuvre pour accompagner les porteurs de projet en amont du dépôt, tout au long de leur réalisation et au moment de la clôture.

Le message essentiel est d'ordre pratique : les informations doivent être claires, complètes et accessibles. Le message peut s'orienter sur la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des projets et le respect des obligations réglementaires.



Site « ALCOTRA 2014-2020 »

Ce site internet centralise les informations utiles aux bénéficiaires. On y retrouve notamment : le guide du porteur de projet, les obligations de publicité qui incombent aux porteurs de projets, une présentation du programme approuvé et du Document de mise en œuvre, la liste des bénéficiaires et opérations financées, des informations valorisant les projets déjà financés. Un tableau sera publié sur le site internet après chaque Comité de suivi soit environ deux fois par an. Il présentera les projets sélectionnés. Le programme soutiendra l'effort de communication des bénéficiaires en relayant sur ce site les actions d'information et les événements mis en place par ces derniers.

Evènements

L'évènement de lancement a eu lieu le 6 mai 2015 à Montmélan et a rassemblé plus de 550 participants des deux côtés des Alpes. L'Autorité de gestion organise chaque année un évènement mettant en valeur le programme. Un bilan des présents et des questionnaires de satisfaction pourront permettre d'évaluer l'efficacité du plan de communication.

Objets promotionnels

Certains évènements peuvent donner lieu à la fabrication d'objets promotionnels visant à assurer une publicité du programme Interreg ALCOTRA.

Contact de proximité

Les animateurs des territoires sont un relais local essentiel et apportent une information globale sur le programme ALCOTRA mais aussi sur les différents fonds et programmes européens sur leur territoire d'action.

LE GRAND PUBLIC



Il faut faire connaître l'action positive de l'Europe en région. On s'adresse ici à des non initiés et l'information doit être très accessible.

L'objectif est de valoriser l'action de l'Europe sur le territoire transfrontalier en mettant en lumière des projets concrets et leurs conséquences directes dans la vie des habitants, à travers des exemples ancrés dans le quotidien.

Le message est pédagogique et positif : l'Europe agit pour le quotidien des habitants (réduction de la vulnérabilité aux inondations, aménagement et développement économique, préservation de l'environnement). Les informations doivent être simples, positives, concrètes et pédagogiques.

Des documentations illustrant les projets et valorisant l'action du programme sont privilégiées.



LE PARTENARIAT

Il s'agit des élus et des agents des différentes administrations partenaires du programme.

L'objectif est de préciser le rôle et les responsabilités de chacun pour garantir une mise en œuvre efficace du programme et informer les partenaires de son avancement. L'Autorité de gestion veille à ce que les données et les informations circulent de manière claire et rapide jusqu'à l'ensemble des membres du partenariat.

Site « ALCOTRA 2014-2020 »

Ce site internet est conçu et rédigé pour être compréhensible par tous. L'arborescence est organisée dans ce but.

Les sites des administrations partenaires

Sur les sites officiels, les administrations partenaires – Régions ; Conseils départementaux ; Provinces ; etc. seront attentives à citer les financements européens lorsqu'elles mettent en avant un projet ou un événement sur l'une de leurs pages thématiques, contribuant ainsi à montrer au quotidien, l'apport de l'Europe dans la vie des citoyens.

Par ailleurs, certains sites pourront dédier une page spéciale aux fonds européens, sur laquelle on pourra trouver des informations grand public, des actualités et une infographie animée sur le programme INTERREG ALCOTRA.

Réseaux sociaux

Les actualités du programme ALCOTRA pourront être relayées sur les comptes Facebook et Twitter des administrations partenaires du programme notamment des Régions permettant ainsi de toucher un public plus jeune et d'améliorer sa connaissance des activités transfrontalières financées par l'Union Européenne.

Relations presse

Les communiqués de presse à l'occasion d'événements et les informations dans les différents média grand public seront privilégiés pour atteindre cette cible.

Sensibilisation des ambassadeurs du programme

En écho à la sensibilisation du grand public, des séances d'actualité pourront être organisées pour les membres des instances du programme pour leur présenter l'avancement du programme et les fonds européens dans leur ensemble. Cette opération pourrait être organisée chaque année.

MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION

CADRE STRATÉGIQUE DÉPASSANT LE PROGRAMME ALCOTRA



UNE COMMUNICATION CONJOINTE ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES INTERREG

A l'initiative de la Commission Européenne et grâce au Programme INTERACT, les différents programmes de Coopération Territoriale Européenne développent une communication coordonnée. L'objectif est de renforcer la visibilité des différents programmes.

Cela se traduit notamment par l'utilisation d'un logo unique décliné localement selon les différents programmes. Le programme ALCOTRA a fait le choix d'utiliser le logo INTERACT mais de conserver l'identité visuelle, bien identifiée de l'ancien logo du programme.

Ainsi, le logo retenu tisse une passerelle entre les deux périodes de programmation.

Ses modalités d'utilisation sont précisées dans le DOMO. Un kit de communication à destination des bénéficiaires est également prévu. La communication conjointe prévoit aussi la création d'outils communs d'identification des Objectifs Thématiques retenus (icônes et code couleurs) ou la possible utilisation de polices d'écriture harmonisées (Open Sans ou Vollkorn).

Cette démarche se poursuit dans un document appelé « Communication Toolkit », qui donne des conseils sur, entre autres, la rédaction d'un communiqué de presse ou l'organisation d'un événement. Il ne constitue pas une obligation mais peut servir de source d'inspiration.



UNE DÉMARCHE DE COMMUNICATION INTERFONDS

La Région Auvergne Rhône-Alpes s'est inscrite dans une démarche de communication interfonds entre les différents Programmes européens dont elle est Autorité de gestion à savoir :

- les Programmes Opérationnels régionaux FEDER-FSE Auvergne et Rhône-Alpes,
- les Programmes de Développement rural Auvergne et Rhône-Alpes, financés par le FEADER,
- le Programme Opérationnel Plurirégional Rhône Saône
- le Programme de Coopération INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA.

Ce choix d'une communication unifiée repose sur une volonté d'efficacité, mais aussi de respect du principe de coordination affirmé par l'Union européenne dans le Cadre stratégique commun.

Le PC ALCOTRA 2014-2020 est pleinement intégré dans cette dynamique régionale. Il bénéficie ainsi de l'ensemble de la communication déployée par la Région concernant l'Europe : le site internet L'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes qui relaye les informations du programme ALCOTRA (www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu) et le site internet de la Région Auvergne Rhône-Alpes ; les réseaux sociaux par les comptes Facebook et Twitter de la Région ; les publications externes, la communication interne (7000 agents), l'organisation d'événements interfonds, comme le séminaire de présentation des programmes CTE de janvier 2015 ou le séminaire de lancement des fonds européens en Rhône-Alpes en juin 2015.

Les autres Régions Italiennes et françaises portent aussi des stratégies de communication unifiées sur les programmes européens dans lesquelles le programme ALCOTRA trouvera toute sa place. La communication sera donc démultipliée par l'action de tous les partenaires du programme (Régions, Conseils départementaux et Provinces, agglomérations françaises et italiennes).



LA PARTICIPATION À DES RÉSEAUX

Il est important que l'Autorité de gestion et les partenaires du programme s'impliquent dans les réseaux existants, participent aux travaux à l'échelle nationale et européenne et fassent connaître le programme.

Par exemple, la Région Auvergne Rhône-Alpes participe à deux réseaux de coopération entre les autorités de gestion : le Programme Europ'Act, coordonné par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires sur la coopération entre les AG Françaises, et le Programme INTERACT pour la coopération entre les Programmes CTE. Ces réseaux permettent d'offrir un espace de communication sur le programme et d'échanger.

Europ'Act, est le Programme national d'assistance technique interfonds au service de la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement en France pour la période 2014-2020. Cofinancé par le FEDER et le FSE, placé sous l'autorité du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), Europ'Act s'adresse aux acteurs en charge de la mise en œuvre des FESI. Le programme Interact, quant à lui vise à améliorer la mise en œuvre et la réalisation des programmes dans le cadre de l'objectif « coopération territoriale européenne ».

Chaque membre du Comité de suivi, élu ou technicien pourra être « ambassadeur de son programme » sur son territoire mais aussi à l'échelle nationale ou européenne. Il pourra parler de l'importance de l'intervention de l'UE, de son impact sur le territoire transfrontalier. Cela implique que chacun puisse avoir une information complète, claire et actualisée au fil de l'avancement du programme via les espaces de travail collaboratifs et la newsletter notamment.

ACTIONS ET OUTILS DE COMMUNICATION ALCOTRA

La stratégie prévoit des actions directement mises en œuvre par l'Autorité de gestion pour le compte du programme et d'autres qui pourront être pilotées par les partenaires.

Ces actions devront, dans tous les cas, être harmonisées et intégrées. Tous les ans, les partenaires présenteront à l'Autorité de gestion un plan de communication et d'animation locale comprenant la description des différentes activités à réaliser et le budget correspondant. Les dossiers de demandes des administrations partenaires pourront être présentés dans le cadre de l'assistance technique.

L'Autorité de gestion aura une information mise à jour en amont des événements et des actions entrepris par les partenaires.

Ci-dessous sont décrites les actions prévues tout au long de la programmation qui pourront être réajustées en fonction des besoins de communication du programme :

Site Internet du programme www.interreg-alcotra.eu

Un nouveau site Internet sera réalisé pour répondre de manière plus efficace aux besoins de chacun, tout en améliorant l'accessibilité de l'information et la visibilité de l'action du programme. Son ergonomie sera repensée et il proposera trois niveaux de lecture :

- les porteurs de projets potentiels et bénéficiaires (documents clés téléchargeables, réglementation européenne, outils de communication, contacts, marche à suivre pour le déroulement d'un projet...)
- Le grand public (informations générales sur le programme, témoignages, reportages...)
- les gestionnaires et partenaires du programme (plateforme de travail collaborative). Cette plateforme de travail collaborative utilisée pour la préparation du programme 2014/2020 pourra évoluer à terme pour favoriser le travail collaboratif entre les bénéficiaires.

Il sera possible d'accéder à ce site Internet depuis les sites des partenaires du programme et, inversement, des liens vers les sites institutionnels partenaires seront mis en place depuis le site du Programme de Coopération ALCOTRA pour assurer une information plus complète et une plus grande visibilité.

Sur ce site, seront publiés tous les documents relatifs au programme, le Programme de Coopération et ses annexes, le Document de Mise en Œuvre (DOMO) retraçant l'ensemble de la procédure de dépôt et d'instruction et de mise en œuvre des projets, les appels à projets, la liste des projets financés, les informations relatives au programme et aux projets financés ainsi que toute information rendue nécessaire par l'annexe XII au règlement (UE) 1303/2013. Seront aussi valorisés sur un espace dédié du site, les résultats des projets de la précédente programmation 2007-2013 ainsi que les bonnes pratiques et les témoignages des porteurs de projet subventionnés par le FEDER.

Dans le cahier des charges techniques pour le lancement du marché du site Internet, la Région a veillé à l'accessibilité des publics. Le nouveau site internet devra être conforme à un maximum de points du Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (Article 47 de la loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Une newsletter ALCOTRA reprendra les principales actualités du programme et sera adressée aux internautes qui le souhaitent.

Evènement de lancement

Le séminaire de lancement du Programme INTERREG V A France-Italie ALCOTRA s'est tenu le 6 mai 2015 à l'Espace François Mitterrand de Montmélian en Savoie. Il a réuni près de 550 personnes représentant les porteurs de projets potentiels (collectivités locales, universités, centre de recherche, PME, pôles et clusters, associations, parcs naturels...) et les administrations partenaires du programme.

La journée a été marquée par des présentations générales du programme, et des présentations thématiques par axes, animées par les animateurs du territoire et les porteurs de projets.

Cet événement a été relayé par voie de presse. Deux émissions de télévision, diffusées sur les chaînes locales du territoire ont également été enregistrées lors de cette journée. Un facilitateur graphique a croqué les moments forts de la journée de manière humoristique. Un retour complet sur le séminaire a été fait sur le site Internet du Programme et sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes.

Evènement annuel

L'Autorité de gestion pourra organiser avec le partenariat une grande action d'information par an mettant en avant les possibilités de financement et les stratégies poursuivies, présentant les réalisations du programme et valorisant des projets, mettant en avant les complémentarités avec les autres programmes.

Il sera aussi prévu de dédier un moment de cet événement annuel à la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine adoptée le 28 juillet par la Commission européenne.

Le programme ALCOTRA pourra proposer des événements à inscrire à la Fête de l'Europe du 9 mai et à la journée de la coopération européenne du 21 septembre.

Manifestations d'information et rencontres transfrontalières

Des manifestations d'information qui présentent les résultats concrets du programme, en termes de réalisations, de retombées sur le territoire et de bonnes pratiques ainsi que des rencontres transfrontalières d'échanges pour améliorer la qualité des projets et tisser des liens entre porteurs pourront être organisées. Des ateliers destinés aux porteurs de projet, des points BtoB, des espaces de rencontres seront organisés avec les animateurs et les agents du Secrétariat conjoint. Des séminaires d'échanges de bonnes pratiques et des partages d'expérience entre programmes CTE pourront être organisés.

Kit de communication

Le site internet du programme mettra à disposition des porteurs de projets un kit comprenant les visuels nécessaires (drapeau européen, logo ALCOTRA) ainsi que toutes les explications d'usage à la bonne exécution de leurs obligations de communication.

Editions

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose une plaquette illustrée de présentation du programme présentant de manière synthétique ses objectifs spécifiques. Un guide du porteur de projet, reprenant les étapes de dépôt d'instruction et de suivi des projets telles que décrites dans le DOMO pourra également être mis en place. Le Document de mise en œuvre du programme (validé par le Comité de Suivi du Programme le 15 Juin 2015 et publié depuis le 15 Juillet 2015) décrit les obligations de communication qui devront être remplies par les porteurs de projet.

Objets promotionnels

Certains événements peuvent donner lieu à la fabrication d'objets promotionnels visant à assurer une publicité du Programme de Coopération. Ces supports utiles et/ou ludiques contribuent à l'émergence d'un sentiment d'appartenance au réseau des acteurs des fonds européens dans la zone transfrontalière.

Partenariat médias et télévisions locales

En ce qui concerne les relations avec les médias, il est prévu de mettre en œuvre les outils suivants :

- Communiqués de presse
- Conférences de presse à l'occasion d'événements importants organisés avec des journalistes français et italiens généralistes ou spécialisés
- Insertions presse dans les quotidiens, les revues et les journaux techniques
- Programmes télés et transmissions radios : programmation de spots et de communiqués radios, planification d'espaces d'information, dialogue et approfondissement

Un partenariat pourra être mis en place entre l'Autorité de gestion et les chaînes de télévision locales en France et en Italie. Un premier travail collaboratif a permis la réalisation d'émissions télévisées diffusées sur les chaînes suivantes (TLM, TV7 Loire Pilat, TeleGrenoble, DICI TV, TV8 MontBlanc, Rete 7, People TV, Telecupole) Deux de ces émissions ont été enregistrées lors du séminaire de lancement du Programme ALCOTRA du 6 Mai 2015.

Outils mis à disposition par les partenaires du programme

Les partenaires du programme relaient les actions de communication mises en œuvre par l'Autorité de gestion du programme ALCOTRA.

Chaque partenaire peut engager des actions d'information, de formation et/ou de communication relative au programme sur son territoire. Le Chargé de communication du SC transmettra les informations à diffuser aux chargés de communication des Régions qui pourront relayer ces informations sur leurs propres comptes de réseaux sociaux afin de toucher un public plus large.

Les actions menées par les différentes administrations partenaires du programme devront être harmonisées et intégrées au plan annuel de communication et d'animation.

MOYENS HUMAINS

UN CHARGÉ D'INFORMATION COMMUNICATION

AU SEIN DU SECRÉTARIAT CONJOINT

Un chargé d'information communication sera recruté au sein du Secrétariat conjoint fin 2016 pour piloter, coordonner ces actions de communication et impulser une dynamique et un suivi professionnel. Ce chargé de communication pourra s'appuyer sur l'expertise technique de la Direction de la communication de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

LE RÉSEAU DES ANIMATEURS :

DES CONTACTS DE PROXIMITÉ

Les cinq animateurs du programme sur le territoire sont, dès 2015, des relais territoriaux pour le programme. Véritables interfaces de proximité, les animateurs participent à l'animation territoriale et ont un regard global sur les différents fonds et programmes européens. Ils font connaître et valorisent également le programme auprès des acteurs socio-économiques et des élus locaux. Ils sont un appui essentiel lors du montage des projets et pour leur suivi.

FORMATION – INFORMATION DU PERSONNEL

DES ADMINISTRATIONS PARTENAIRES

Des rencontres, des tables rondes, des formations des agents travaillant dans les administrations impliquées seront organisées afin de rendre plus accessibles les procédures et permettre de construire un discours partagé à destination des bénéficiaires. Des réunions élargies à caractère technique sur des thèmes demandant une expertise plus approfondie pourront être prévues par exemple le thème des aides d'Etat ou de l'évaluation.

La communication interne, au sein du partenariat sera privilégiée, dans la continuité des outils de travail collaboratifs mis en place lors de la préparation du programme.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

La communication entre 2015 et 2018 sera principalement orientée vers les bénéficiaires potentiels afin de faire émerger des projets de qualité. Entre 2018 et 2020, la communication sera ouverte à un public plus large, pour rendre compte de l'action du Programme et faire valoir les retombées sur le territoire.

Les plans annuels de communication et d'animation territoriale viendront chaque année préciser les actions de ce calendrier.



BUDGET PRÉVISIONNEL

Le plan d'assistance technique prévoit un budget de 1 638 326 €uros à répartir pendant la durée du programme pour la mise en œuvre du plan de communication et l'organisation d'événements liés au programme. Il est aussi prévu un budget d'environ 2 000 000 € pour le réseau d'animation sur la même période. Aussi, le budget dédié à l'animation et à la communication s'élève à plus de 3 600 000 €.

PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Conformément aux dispositions du DOMO, le Comité de Suivi est informé de la mise en œuvre du plan de communication du PC ALCOTRA et des actions que l'autorité de gestion et les partenaires engagent.

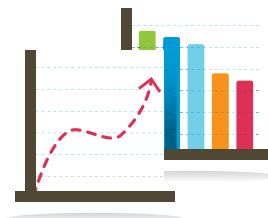
L'autorité de gestion est responsable de la mise en œuvre du plan de communication. Les rapports annuels et le rapport final d'exécution comprendront un chapitre dédié au plan de communication dans lequel certains exemples d'interventions réalisés pour promouvoir le programme seront illustrés.

L'Autorité de gestion veillera à la bonne articulation avec les stratégies de communication européennes, nationales, régionales et locales.

PILOTAGE

La mise en place du plan de communication est portée par la Direction des Programmes Européens de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de gestion, en lien avec la Direction de la communication, le Secrétariat conjoint du Programme et l'ensemble des administrations partenaires.

Les directions de la Communication des autres régions pourront être mobilisées aux moments clés de la mise en œuvre du plan d'action.



ÉVALUATION

Le plan de communication sera suivi au niveau financier et physique dans le cadre de l'axe V Assistance technique.

L'Autorité de gestion décide des actions d'évaluation à mettre en œuvre concernant la communication et en informe régulièrement le Comité de suivi.

Il s'agira de mettre en place une évaluation systématique de chaque action entreprise basée à la fois sur un relevé qualitatif (cibles touchées et accessibilité clarté, exhaustivité de l'information), et quantitatif (basé sur les outils mis en place et leur couverture).

Des évaluations ponctuelles en fonction des objectifs fixés pourront être lancées permettant d'analyser notamment le niveau d'information des bénéficiaires réels et potentiels, la mobilisation des partenaires et la synergie entre les différentes actions de communication.

INDICATEURS DE RÉALISATION DE L'AXE V DU PROGRAMME DÉDIÉ À L'ASSISTANCE TECHNIQUE



INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE DONNÉES
NOMBRE DE MANIFESTATIONS POUR L'INFORMATION DU PROGRAMME	NOMBRE DE MANIFESTATIONS	14	SUIVI DU PROGRAMME AUTORITÉ DE GESTION
RÉALISATION DU NOUVEAU SITE INTERNET ALCOTRA	NOMBRE	1	SUIVI DU PROGRAMME AUTORITÉ DE GESTION
RÉALISATION DE GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME BILINGUE ET DE GUIDES TECHNIQUES POUR LES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE	5	SUIVI DU PROGRAMME AUTORITÉ DE GESTION

www.interreg-alcotra.eu

AUVERGNE – Rhône-Alpes *

